

**CCAS DE QUINCIEUX**  
**Compte rendu du 28 février 2020**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2020**

*Le vingt-sept février deux mille vingt, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à 18h30 sur convocation adressée le vingt-et-un février deux mille vingt, sous la présidence du Président Pascal DAVID*

Secrétaire de séance : Monique AUBERT

Présents : Pascal DAVID, Monique AUBERT, Anne-Marie GEIST (à partir de 19h15), Christelle AMAOUZ, Josette FIARD, Christian ANDRE, André LORCHEL, Marinette LORCHEL

7 présents, 7 votants, 18h40 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique AUBERT, Vice-présidente du CCAS, prend la parole et demande aux membres du Conseil d'Administration la possibilité de mettre un nouveau dossier d'aide facultative à l'ordre du jour : cela concerne une famille en situation de fragilité financière, qui a été reçue une première fois en décembre 2019 par le CCAS.

Le CA accepte, à l'unanimité, la présentation de ce nouveau dossier en fin de séance.

### **I. Approbation du Compte-rendu du 4 février 2020**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

### **II. Communication des décisions prises par délégation**

Néant.

### **III. Projets de délibération**

#### **Délibération 2020-02 : Approbation du changement de l'ordre du jour**

Madame la Vice-présidente du CCAS demande aux administrateurs la possibilité d'ajouter une décision urgente à l'ordre du jour de la séance.

Il s'agit d'un dossier de demande d'aide facultative parvenu la veille du Conseil d'Administration.

Elle explique que compte tenu du renouvellement des exécutifs locaux, le prochain Conseil d'Administration du CCAS se tiendra très tardivement et vraisemblablement pas avant un mois et demi. La demande d'aide ne peut attendre cette nouvelle réunion.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1** : Accepte l'ajout de cette décision à l'ordre du jour.

#### **Délibération 2020-03 : Approbation du compte de gestion 2019**

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2019,

**Article 2 :** Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n° 2020-04 : Approbation du compte administratif 2019**

*Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,*

*Vu la délibération n° 2019-08 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant approbation du budget primitif 2019,*

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
<b>Recettes</b>			
Prévision budgétaires totales	800.00 €	44 699.96 €	45 499.96 €
Recettes réalisées	0.00 €	23 635.85 €	23 635.85 €
<b>Dépenses</b>			
Prévision budgétaires totales	800.00 €	44 699.96 €	45 499.96 €
Dépenses réalisées	0.00 €	34 832.96 €	34 832.96 €
<b>Clôture</b>			
Solde d'exécution 2019	0.00 €	-11 197.11 €	-11 197.11 €
Résultat reporté 2018	800.00 €	24 069.96 €	24 869.96 €
Résultats de clôture 2019	800.00 €	12 872.85 €	13 672.85 €

Il est à noter une dépense 2019 imputée au compte 6068 qui concerne l'achat d'un téléphone portable d'un montant de 308.00€. Il s'agit d'une erreur de rattachement qui aurait dû se faire sur le budget communal ; les écritures de régularisation seront effectuées sur l'exercice 2020.

**Le Conseil d'administration, en dehors de la présence de Monsieur le Président Pascal DAVID et sous la présidence de Monique AUBERT, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve le compte administratif 2019 du budget présenté.

#### **Délibération n° 2020-05 : Affectation du résultat 2019**

*Vu l'instruction M14 applicable au budget,*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

*Pour mémoire CA 2018*

##### **Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	-11 197,11 €	5 816,72 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	24 069,96 €	18 253,24 €
Résultat de clôture à affecter	12 872,85 €	24 069,96 €

##### **Résultat de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	800,00 €	800,00 €
Résultat comptable cumulé	800,00 €	800,00 €
Dépenses engagées non mandatées	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser Besoin réel de financement	0,00 €	0,00 €
Besoin réel de financement	0,00 €	0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Décide d'affecter le résultat :

- article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **12 872.85 €**
- article 001 Résultat d'investissement reporté : **800.00 €**

#### **Délibération n° 2020-06 : Reprise de l'excédent d'investissement 2019**

Le Président explique à l'Assemblée que la section d'investissement est excédentaire depuis 2015.

En effet, en 2013 un prêt a été accordé par le CCAS. L'année suivante afin de compenser le déficit de la section d'investissement une dotation au 1068 a été réalisée alors que le prêt a été remboursé cette même année 2014.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 2 311-6 et D 2311-14, dispose que lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent, peuvent être repris en section de fonctionnement :

- le produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;
- le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement.

Peut également être repris en section de fonctionnement, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M14 en son Tome III précise que ces dispositions sont applicables aux CCAS, il est proposé de procéder à la reprise de 800.00 € constituant l'excédent de la section d'investissement.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Autorise le Président à procéder à la reprise dans les conditions exposées à savoir :

- Dépense constatée à l'article 1068 pour 800€ (opération d'ordre budgétaire, chapitre 040),
- Recette constatée à l'article 7785 pour 800€ (opération d'ordre budgétaire, chapitre 042).

**Article 2 :** Dit que les crédits afférents ont été provisionnés au budget primitif 2020.

#### **Délibération n° 2020-07 : Subventions 2020**

Arrivée de Anne-Marie GEIST à 19h15, 8 présents, 8 votants.

Monique Aubert, Vice-Présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2020 qui s'établissent comme suit :

		<i>Pour mémoire 2019</i>	<i>Pour mémoire 2018</i>
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 439.85 €	3 389.01€	3 338.93€
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150.00€	150.00€
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	150,00 €	150.00€	150.00€
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150.00€	150.00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150,00 €	150.00€	150.00€
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Porte de la Dombes,	150,00 €	150.00€	150.00€
ADMR Quincieux/Les Chères	8 000,00 €	8 000.00€	8 000.00€
Centre Léon Bérard	150,00 €	150.00€	0€
Association Allies	50,00 €	50.00€ *	0€

\*(subvention exceptionnelle en 2019)

Le montant total des subventions 2020 s'élève à 12 389.85 €.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,*

**Article 1 :** Adopte les propositions ci-avant exposées.

**Délibération n° 2020-08 : Adoption du budget primitif 2020**

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	25 200,00	0,00	15 000,00		15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 050,00	0,00	20 800,00		20 800,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>44 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 800,00</b>		<b>35 800,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	449,96		402,85		402,85
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>44 699,96</b>	<b>0,00</b>	<b>36 202,85</b>		<b>36 202,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44 699,96</b>	<b>0,00</b>	<b>36 202,85</b>		<b>36 202,85</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 202,85</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	1 900,00		1 900,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dons, subventions et participations	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	130,00	0,00	130,00		130,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>20 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 030,00</b>		<b>22 030,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00		500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>20 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 530,00</b>		<b>22 530,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)			800,00		800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>800,00</b>		<b>800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 330,00</b>		<b>23 330,00</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>12 872,85</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 202,85</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>-800,00</b>
---	----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources directes correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	800,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		800,00	0,00	0,00		0,00
10	Dons, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Comptes de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		800,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			800,00		800,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				800,00		800,00
<b>TOTAL</b>		800,00	0,00	800,00		800,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **800,00**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	0,00		0,00
10	Dons, fonds divers et réserves (hors 1066)		0,00	0,00		0,00
18	Comptes de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				0,00		0,00
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00		0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 800,00

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **800,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources ordinaires correspondantes à l'investissement des communes financées par le département sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de collectivités.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>-800,00</b>
--	----------------

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,*

*Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu le 4 février 2020,*

*Vu les délibérations en date du 27 février 2020 portant approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat 2019,*

**Article 1 :** Approuve le budget primitif principal 2020 dont le détail est annexé à la présente décision.

### **Délibération 2020-09 : Autres secours n° 1**

Monique AUBERT, Vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Madame XXXXXX dont les revenus mensuels s'élèvent à 1 194.58 €.

C'est un parent isolé ayant deux enfants à charge, dont un enfant autiste nécessitant un placement dans un établissement particulier. Elle ne perçoit pas de pension alimentaire de la part du père des enfants.

Son quotient familial CAF s'élève à 596.00€.

Elle avait une dette globale de cantine & périscolaire de 473.31€ et a déjà procédé à trois versements de 20€, 60 € et 200€. La dette ne s'élève plus qu'à 193.31€.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge cet arriéré de facture d'un montant de 193.31€.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,*

**Article 1 :** Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Madame XXXXXXXX,

**Article 2 :** Dit que l'aide sera versée directement au Trésor Public de Rillieux la Pape pour le compte de la commune de Quincieux.

### **Délibération 2020-10 : Autres secours n° 2**

Monique AUBERT, Vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Monsieur & Madame XXXXXX, actuellement en difficulté financière.

Ils ont deux jeunes enfants à charge. Leur quotient familial s'élève à 1 129€.

Le montant de leur loyer s'élève à 872€ et ils ne perçoivent pas d'Aide Personnalisée au Logement.

Monsieur est actuellement en formation et perçoit seulement les allocations chômage que lui verse son ex-employeur s'élevant à 995.15€. Il a fait une demande auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une aide financière dans le cadre du fonds d'aide d'urgence pour les formations sanitaires & sociales, qui lui a été refusée le 14 février dernier.

Madame travaille en tant qu'infirmière au CH d'Albigny sur Saône et perçoit un salaire de 1 771.48€.

Leurs créances mensuelles récurrentes sont réglées au fur & à mesure par le couple, mais il subsiste une dette un peu plus ancienne qu'ils ne parviennent pas à solder du fait de la situation de Monsieur, et d'un montant de 516€ (mutuelle en procédure de recouvrement de 205€ et facture d'énergie à 311€).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge une partie de l'arriéré de factures à hauteur de 205€.

Josette FIARD émet l'idée de leur proposer de faire une demande de logement social, car leurs ressources permettraient de le faire. Il s'agit là d'une 1<sup>ère</sup> solution qui ne répond pas à l'urgence de la situation.

Concernant la dette de 311.00€, le CA demande s'il est possible de proposer au couple une avance qu'il pourrait rembourser au gré de ses possibilités ; cette solution n'étant pas possible, il leur sera donc proposé de déposer une nouvelle demande d'aide sociale à présenter lors du prochain Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,*

**Article 1** : Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Monsieur & Madame XXXXXXXX,

**Article 2** : Dit que l'aide sera versée directement à la société de recouvrement chargée de percevoir la dette, CFR recouvrement.

#### **IV. Questions diverses**

Néant.

La Secrétaire  
Monique Aubert



Le Président  
Pascal DAVID

